

REGLEMENT DU TRAIL DES LOUPS



ARTICLE 1 : Organisation

Monsieur Serge JEGOU Président de l'ALJ Sports - 5 avenue du président Wilson - 78 520 LIMAY, organise la 2^{ème} édition du « trail des loup » le dimanche 17 septembre 2023

ARTICLE 2 : Définition de l'épreuve

Le Trail des loups propose 3 parcours qui empruntent principalement la boucle des loups. Le parcours est entièrement balisé.

Les concurrents doivent:

- respecter l'environnement traversé
- porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve
- suivre strictement le parcours
- aider un autre coureur en difficulté

ARTICLE 3 : Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit une copie de leur licence FFA ou UFOLEP Course à pied en compétition, en cours de validité, soit un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'1 an au jour du départ de la course.

Cette démarche peut être effectuée en ligne jusqu'au 14 septembre 2023 en déposant l'un de ces documents au format numérique (.jpg ou .pdf).

L'épreuve du 12 km est ouverte à partir de 16 ans, l'épreuve du 5 km est ouverte à partir de 14 ans, l'épreuve du 1,5 km est ouverte à partir de 10 ans. Les athlètes mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

ARTICLE 4 : Inscriptions - Tarifs

◆ Les inscriptions s'effectuent sur le site internet de la course www.ville-limay.fr/traildesloups

◆ Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

♦ **Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.**

Tarif des engagements :

- 12km → 8€ (avant le 14 septembre), 10€ (du 20 septembre au jour de la course)
- 5 km → 4€ (avant le 14 septembre), 5€ (du 20 septembre au jour de la course)
- 1,5 km → gratuit

ARTICLE 5 : Zone de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue au 6^{ème} km sur le parcours de 12km.

ARTICLE 6 : Catégories – Classement

Un classement séparé dans la course de 1,5km sera réalisé par catégories d'âge et par sexe :

Poussins : 10-11 ans

Benjamins : 12-13 ans

Minimes : 14-15 ans

Un classement séparé dans les courses de 5 et 12km sera réalisé par catégories d'âge et par sexe:

Minimes : 14-15 ans

Cadets : 16-17 ans

Juniors: 18 à 19 ans

Espoirs: 20 à 22 ans

Séniors : 23 à 39 ans

Master 1: 40 à 49 ans

Master +: 50 à 70 ans et plus

Trophées :

Une récompense sera offerte à chaque participant

Aux trois premiers hommes et femmes de chaque course.

Aucune prime ne sera distribuée.

ARTICLE 7 : Assurance – Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon ou pour disqualification (non-respect du règlement) par le Directeur de la Course.

ARTICLE 8 : Parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours sans préavis.

ARTICLE 9 : Conditions générales

Tous les concurrents du Trail des loups s'engagent à respecter ce règlement, le code de la route et l'éthique de la course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant, ou après l'épreuve découlant du non-respect de ces règlements.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.